

ÉCOLE DOCTORALE N° 493  
ERASME

ÉTABLISSEMENTS  
Université Sorbonne Paris Cité  
Université Paris 13

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Till Kuhnle, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Till KUHLE, Université de Limoges

**Experts :** M. Mohamed AROURI, Université de Nice Sophia Antipolis  
Mme Nicole DUBOIS, Université de Lorraine  
Mme Sarah LE VIGOUROUX NICOLAS, Université de Nîmes – UNIMES  
M. Marc ORTOLANI, Université de Nice Sophia Antipolis

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Pascal MARQUET

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Erasme* (ED n° 493) est une école pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales portée par l'Université Paris 13 dans le cadre de la ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et appartient au Collège des Écoles Doctorales (CED). Elle est localisée sur le site de l'Université Paris 13 et recouvre l'ensemble des disciplines de Sciences Humaines et Sociales (SHS) de cette université ainsi qu'une grande partie de celles des Lettres. Par ailleurs, elle entretient une large ouverture vers le secteur Droit, Économie, Gestion. Elle affirme son nom Erasme, en écho à l'ED *Galilée* qui regroupe les sciences et techniques.

L'ED *Erasme* est adossée à 11 unités de recherche (UR) dont trois Unités Mixtes de Recherche (UMR) et huit Équipes d'accueil (EA), toutes hébergées sur le site de Paris 13 (campus de Villetaneuse et de Bobigny) : le Centre d'économie de Paris Nord (CEPN-UMR 7234), le Centre de recherche sur l'action locale (CERAL-EA 3968), le Centre d'études et de recherches en administration publique (CERAP-EA 1629), le Centre de recherche interuniversitaire Expérience, ressources culturelles, éducation (EXPERICE-EA 3971), l'Institut de recherche pour un droit attractif (IRDA-EA 3970), l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, sciences sociales, politique, santé (IRIS- UMR 8156), le Laboratoire des sciences de l'information et de la communication (LabSIC-EA 1803), le Laboratoire de pédagogie de la santé : éducation et observance (LEPS-EA 3412), le Centre de recherche pluridisciplinaire en lettres, langues, sciences humaines et des sociétés (Pléiade-EA 7338), l'Unité transversale de recherche psychogénèse et psychopathologie (UTRPP-EA 4403) et le laboratoire Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI-UMR 7181 FRE). Ce dernier est en restructuration et sera remplacé par une équipe émergente où le nombre d'inscriptions de doctorants sera limité.

En 2017, l'ED *Erasme* compte 124 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) encadrant 340 doctorants, soit un taux d'encadrement moyen de 2,7. Elle assure en moyenne 46 soutenances de thèse par an (36 en 2013, 60 en 2015). Le nombre moyen d'inscrits en 1ère année de doctorat est de 77.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

##### • **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED *Erasme* est dirigée par un directeur, assisté d'une gestionnaire et d'un bureau. Conçu sur la base de l'arrêté de 2006, le conseil de l'ED a été modifié pour être conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. Il s'agit d'un conseil de 26 membres composé du directeur de l'ED et d'une directrice-adjointe, des représentants des 11 laboratoires, de deux personnels administratifs, de cinq représentants des doctorants et de six personnalités extérieures (trois du milieu scientifique dont deux issues d'universités étrangères et trois des milieux socio-économiques). La parité homme-femme est respectée et il faut souligner la bonne implication des doctorants. Le Conseil se réunit au moins trois fois par an pour discuter et voter les propositions du bureau et pour délibérer sur les grandes orientations de l'ED avec transparence, les comptes rendus étant publiés sur le site de l'ED.

L'ED *Erasme* dispose d'un règlement intérieur datant de 2014 et qui sera actualisé lors du prochain contrat quinquennal.

Le bureau, élu et composé de six membres représentants dans la mesure du possible l'ensemble des disciplines, se réunit une fois par mois. Il prend les décisions concernant la vie quotidienne de l'ED. Il existe une commission scientifique pour nouer des liens de meilleure qualité entre l'ED et les UR. L'ED veut abandonner ce dispositif au profit de réunions plus fréquentes du Conseil, notamment en formation restreinte, à savoir sans les membres extérieurs.

L'ED dispose d'un secrétariat avec une gestionnaire à temps plein dont le travail est très apprécié. Le directeur et la gestionnaire disposent d'un bureau. Mais ces moyens en ressources humaines et en locaux sont jugés insuffisants au regard des effectifs de l'ED et de la charge de travail qui en résulte. La direction et les doctorants déplorent l'absence d'une salle de réunion et souhaitent en outre la mise en œuvre du projet de création d'une « Maison des doctorants ». Ce sont les UR qui fournissent les équipements et les locaux aux doctorants.

Interrogés sur leur sentiment d'appartenance à l'ED, la plupart des doctorants répondent qu'ils s'identifient plutôt à leur équipe de recherche, et cela malgré un effort important de communication de la part de l'ED, et ce avec des moyens appropriés.

La communication est assurée par plusieurs canaux, et tout d'abord, le par site web, riche en informations, régulièrement actualisé, accessible et bien organisé : on y trouve facilement des informations et des fiches utiles (par exemple pour l'inscription et la réinscription dématérialisées). Le bilan annuel présenté par le directeur, puis discuté et voté en conseil est également publié sur le site. L'objectif est de faire de ce site un véritable outil de communication et d'information en relation plus étroite avec les UR. Cependant, l'ED signale des difficultés dans la maintenance de ce site. Il existe aussi des listes de diffusion pour l'envoi de courriers électroniques réguliers aux directeurs d'UR, aux encadrants et doctorants. L'ED relaie également les informations des doctorants élus, de l'Association des doctorants et post-doctorants d'Erasmus (ADePE). La communication avec les doctorants est aussi assurée par le biais de l'association. Enfin, il faut mentionner la présentation du doctorat et de l'ED chaque année aux étudiants de master SHS de l'Université Paris 13.

L'ED souligne qu'elle dispose de moyens financiers « permettant une politique doctorale ambitieuse ». Elle dispose d'un budget annuel de 50 000 € (réduit en 2017 à 45 000 € suite à l'amputation de 10 % du budget recherche au niveau de l'université) ; à cela s'ajoutent le montant des heures complémentaires concernant la formation ainsi que, pour deux années de suite (2015 et 2016), une dotation par le CED de 10 000 € pour la mobilité internationale. Dans l'ensemble, il s'agit d'une situation financière confortable. De fait, l'ED fait preuve d'un engagement financier important pour la mobilité des doctorants puisqu'elle lui consacre, environ 60 % de son budget. Sur les 40 % restant, 20 % sont consacrés à la formation et 20 % sont affectés aux autres dépenses (fonctionnement, réception). Sur le détail des finances, le rapport ne fournit aucune information. A ce sujet, le directeur et la gestionnaire font état d'un certain manque de temps pour mettre en œuvre une comptabilité transparente.

Le pourcentage de thèses financées est en augmentation, de 33 % en 2013-2014 à 58 % en 2016-2017. Il y a notamment une augmentation du nombre de contrats doctoraux passant de 16 en 2013-2014 à 21 en 2016-17. À cela s'ajoutent des contrats internationaux (projet COFUND-INSPIRE) : 2 en 2015, 2 en 2016 et 3 en 2017, ainsi que divers autres contrats (région, Ecole normale supérieure-ENS). L'ED encourage les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), mais depuis 2015-2016, aucune n'a pu être signée. Le taux de financement de 58 % s'explique aussi par les bourses accordées par des pays étrangers à leurs ressortissants. Parmi les doctorants non financés, 40 % sont des salariés. Actuellement, l'ED compte sept (9 %) thèses autofinancées (contre 13 en 2013-2014). Au final, le taux de financement est plutôt bon pour une ED du secteur SHS.

L'ED *Erasmus* cherche à limiter les thèses autofinancées, ce qui crée des tensions avec certains encadrants. Par ailleurs, sa politique vise à « mettre en avant le financement de la thèse ou l'activité salariale en synergie avec celle-ci ». L'ED a par ailleurs mis en place une procédure de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

En matière de recrutement, la gestion des inscriptions, des réinscriptions et des soutenances de thèse est mutualisée au niveau de l'université. L'ED Erasmus a pris de l'avance quant à la mise en place d'une plateforme numérique pour le recueil des candidatures. Les critères pour le choix des sujets dépendent des UR, et en dernière instance des directeurs de thèse.

Durant le contrat en cours, il y a eu en moyenne 77 inscriptions par an, leur nombre ayant diminué de 96 en 2012-13 à 62 en 2016-17. Cela procède notamment de la politique de l'ED destinée à réduire les effectifs, de manière à augmenter la proportion des doctorants financés et réduire les risques d'abandon.

Pour l'attribution des contrats doctoraux, un concours devant un jury (composé par les directeurs d'UR et deux représentants des doctorants) est organisé. Il y a une sélection sur dossier, suivie d'une audition et enfin d'un classement. Le jury prend en compte le pré-classement des UR, l'intérêt du projet de recherche, les qualités du candidat, les conditions de l'encadrement et la faisabilité du projet. Une partie des contrats

(environ le quart) est soumise au dispositif appelé « contrat fléché », notamment pour attirer les candidats extérieurs à l'Université Paris 13 ; dans ce cas, le choix du sujet ne dépend pas exclusivement du directeur de thèse.

Pour tous les candidats hors contrat doctoral (quel que soit leur statut), les critères sont les mêmes : après avoir été validé par le directeur de la thèse et par l'UR, le dossier est étudié par le directeur de l'ED et le bureau est sollicité uniquement pour des cas particuliers. Ce dispositif centralisé repose trop sur la décision du directeur de l'ED. Une nouvelle organisation sera proposée.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour assurer un bon accueil des doctorants. Une réunion de rentrée (mi-octobre) suivie d'un repas, permet l'accueil des nouveaux doctorants. Une réunion d'accueil supplémentaire est organisée pour les doctorants contractuels afin de leur expliquer leur statut spécifique et notamment leurs obligations. Un livret des doctorants est distribué à chacun des doctorants. Un accueil individualisé et un accueil téléphonique sont assurés par le secrétariat. La Charte du doctorat (celle de la ComUE USPC avec une annexe propre à l'ED) et la Convention de formation (plateforme numérique en accord avec l'arrêté de 2016) sont publiées en ligne. Toutefois, certains doctorants rencontrés par le comité Hcéres ont laissé entendre que l'accueil ne se passait pas toujours aussi bien que ce qui est présenté dans le rapport d'autoévaluation.

Malgré l'ambition de l'ED d'afficher une grande ouverture internationale et nationale, on peut constater qu'en moyenne, 40 % des doctorants ont obtenu un master à l'Université Paris 13 (en diminution sur la durée du contrat), 30 % en région parisienne, 12 % ailleurs en France (en diminution) et 18 % à l'étranger (en augmentation). Malgré le fait que l'ED accueille plus de 60 % de doctorants étrangers, le nombre de cotutelles est en diminution de sept en 2012-2013 à quatre en 2016-2017, et aucune en 2017-2018, soit six cotutelles par an en moyenne pendant la durée du dernier contrat. Ce nombre est considéré comme insuffisant par la direction et également par le comité Hcéres. On peut se demander si les démarches administratives ainsi que le fait que tout co-encadrement est compté comme un encadrement entier ne s'avèrent pas dissuasifs.

L'ED *Erasmus* s'est dotée d'une stratégie internationale. Ainsi, à deux reprises le directeur de l'ED a participé à une délégation de l'USPC (comme représentant des sciences sociales, puis des SHS dans leur ensemble) aux *PhD workshops* de Pékin et de Shanghai, dans le but d'encourager les relations avec la Chine. Par ailleurs, l'ED a mis en place un programme ambitieux de mobilité internationale qu'elle finance entièrement (frais de déplacement et de séjour jusqu'à 1000 € par mois) pour des séjours de longue durée (2 à 6 mois) dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche à l'étranger.

Au total, l'ED *Erasmus* bénéficie d'un adossement scientifique de bonne qualité couvrant la quasi-totalité du secteur SHS (avec les lettres et sciences l'information et de la communication), ce qui soulève la question de sa cohérence thématique. Toutefois, elle héberge en son sein plusieurs équipes qui montrent des affinités thématiques permettant des synergies. L'équipe Pléiade, regroupant à son tour nombre de disciplines, paraît un peu marginale par rapport aux autres secteurs de l'ED. Compte tenu de la restructuration annoncée, l'UMR LDI, unité émergente, paraît encore perdre en poids au sein de l'ED.

Malgré son insistance à mettre en avant les liens avec les autres ED, aucune collaboration privilégiée avec l'une d'entre elles ne peut être constatée en dehors des réunions du Collège des Ecoles Doctorales (CED) de la ComUE.

## • Encadrement et formation des doctorants

Comme dans les autres écoles doctorales de l'USPC et de son CED, la formation doctorale de l'ED *Erasmus* est mutualisée au niveau de l'IFD et elle est structurée autour de trois pôles : le Centre de Formation des Doctorants aux initiatives professionnelles (CFDip), l'ED et les UR. L'offre de formation riche et bien présentée sur le site de l'ED est bien adaptée aux doctorants. La formation scientifique et disciplinaire est assurée dans les UR, mais aussi dans le cadre de l'USPC. Les formations méthodologiques et transversales sont mutualisées entre les deux écoles doctorales de l'Université Paris 13. Des formations sont également proposées par l'ADePE ; cette association contribue à améliorer la communication entre les doctorants et les instances de l'ED et organise un colloque tous les deux ans ainsi que des manifestations de convivialité. L'ED a mis en œuvre plusieurs dispositifs pour les doctorants salariés (formations à distance, MOOC) ; par ailleurs la possibilité

d'une validation de l'activité professionnelle existe. En revanche, l'ED Erasme ne mentionne pas de dispositif particulier pour les doctorants en situation de handicap.

Une spécificité de la validation de la formation doctorale au sein de l'ED Erasme est le recours aux ECTS (*European credits transfer system*). Un doctorant doit valider 180 ECTS sur trois ans répartis en 100 ECTS pour la rédaction de la thèse, et 80 ECTS eux-mêmes divisés en 40 ECTS pour les activités doctorales et 40 ECTS pour les activités scientifiques personnalisées (colloques, communications, articles, traductions, animation de la recherche, etc.). La formation en anglais des doctorants est obligatoire. L'université propose la préparation et la validation de plusieurs tests selon les objectifs professionnels des doctorants : TOEIC (*Test of english for international communication*), TOEFL (*Test of english as a foreign language*), CLES (Certificat en langues de l'enseignement supérieur). Le CLES est aussi disponible pour l'allemand et l'espagnol.

Lors de la visite, nombre de doctorants rencontrés par le comité Hcéres se sont plaints des listes d'attente pour l'accès à certaines formations. Par ailleurs, ils ont fait état de difficultés avec le BRED (Bureau de la Recherche et des Etudes Doctorales). Plusieurs doctorants ont déploré qu'ils n'aient pas accès à différentes banques de données ou services d'informations disciplinaires, contrairement aux doctorants d'autres établissements de l'USPC.

Les différents éléments rapportés suggèrent que les doctorants rencontrés par le comité Hcéres ont le sentiment de ne pas être traités de la même manière que les doctorants des autres ED de la ComUE.

Le taux d'encadrement moyen est légèrement au-dessus de 2,7. Ce taux était de 3,03 pour 133 encadrants (y compris les professeurs émérites) lors de la précédente évaluation. Tout co-encadrement est compté comme un encadrement entier. On dénombre seulement deux encadrants avec respectivement dix et neuf doctorants. Le nombre maximum de doctorants par encadrant est désormais limité à 8 ; le nombre de nouveaux doctorants par an est limité à deux. À l'heure actuelle, il n'y qu'un HDR qui n'encadre aucun doctorant. Un point important est le fait que la qualité (efficacité) des directions de thèse est prise en compte au moment de la sélection pour les contrats doctoraux. Le co-encadrement par un Maître de conférences (MCF) non-HDR est possible. La formation des encadrants relève du CED. La gestion des cotutelles est assurée par le BRED.

Plusieurs dispositifs de suivi des doctorants ont été mis en œuvre. Pour chaque réinscription, un rapport d'avancement de la thèse est demandé ainsi qu'une audition au sein de l'UR qui aboutit à la rédaction d'un court rapport et d'un avis. Ces rapports sont examinés par le directeur de l'ED, ce qui soulève une fois de plus la question d'une centralisation des décisions. Un comité de suivi propre à chaque doctorant (dont toutes les modalités figurent dans la charte du doctorat) dès la première année est mis en œuvre à partir de l'année universitaire 2017-2018 (conformément aux décisions du CED). Les rapports seront déposés sur la plateforme et examinés par le directeur. Par ailleurs, la réinscription à partir de la quatrième année est soumise à des modalités bien définies qui figurent sur le site. Des dispositifs de médiation ont été mis en place, qui mènent le plus souvent à une intervention du directeur auprès de l'encadrant. Les doctorants élus souhaitent mettre en place un dispositif d'accueil et de conseil pour inciter les doctorants à faire part de leurs difficultés. Plusieurs doctorants rencontrés par le comité Hcéres ont laissé entendre qu'ils trouvent les dispositifs trop contraignants.

Avant la soutenance, l'ED s'assure de la validation des 80 ECTS (activités doctorales et activités scientifiques personnalisées) et du respect des éventuelles conditions relatives à la cotutelle. Elle demande une vérification systématique d'un éventuel plagiat par l'utilisation du logiciel *Compilatio*. Le directeur de l'ED vérifie et valide les rapports. Les thèses ont une durée moyenne de 4,6 ans. Depuis 2012, la durée moyenne est en légère diminution. Les doctorants soutiennent donc en moyenne au cours de leur cinquième année de thèse. La direction cherche à réduire encore cette durée. A signaler un taux d'abandon important qui s'élève à 35 %. Un véritable effort est réalisé pour essayer de comprendre ces abandons. Deux enquêtes (dont les résultats ont été fournis au comité Hcéres) n'ont pas pour autant toujours donné de réponses très satisfaisantes : « Il en résultait que 46 % des doctorant.e.s ayant abandonné, ne se considéraient pas comme telle.s. Pour une partie, il s'agissait de difficulté d'inscriptions ou de lacunes du logiciel Apogée, pour une autre partie le doctorat, se poursuit dans une autre université pour différentes raisons ».

En matière de formations scientifiques et disciplinaires, l'ED organise chaque année une manifestation scientifique, alternativement une journée d'étude ou un colloque des doctorants. Les *Doctoriales* ont été abandonnées au profit de formations non résidentielles sur les mêmes thèmes. L'ED finance à la demande des doctorants les manifestations qu'ils organisent.

Un outil d'autoévaluation des compétences (celui de l'Association Bernard Gregory) accompagné d'une formation avait été mis en place sans rencontrer le succès escompté. Cette démarche a été, à regret, abandonnée. Le portfolio verra le jour avec le développement, au niveau de l'USPC, du logiciel de gestion des données Amethis.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED s'appuie sur les 200 formations du CFdip qui propose des formations variées préparant à la poursuite du parcours professionnel et des formations en langues, y compris en Français langue étrangère (FLE).

L'ED est présente lors des événements régionaux comme le salon pour l'emploi des docteurs. L'ADePE a organisé le Forum « Et après le doctorat en SHS ? ». Par ailleurs, l'ED entretient des relations avec Plaine Commune, un Etablissement public territorial (EPT) qui organise des manifestations sur la poursuite de carrière des doctorants. L'ED considère pourtant que son rôle essentiel est d'assurer la cohérence du parcours des formations et du choix des activités scientifiques.

En matière de valorisation du doctorat, L'ED Erasme organise chaque année une présentation du doctorat, de l'ED, des processus de recrutement et des modalités de financement pour les étudiants de Master SHS de l'Université Paris 13.

L'enquête organisée par l'USPC sur l'insertion professionnelle s'est avérée insatisfaisante car l'ensemble des docteurs n'avait pu être interrogé : les résultats ne concernaient que 36 docteurs. En revanche, l'enquête SIREDO réalisée par la gestionnaire de l'ED et complétée par une enquête auprès des UR, a donné davantage d'informations exploitables. En effet, ces deux dernières enquêtes ont permis d'obtenir en moyenne 75 % de répondants. Sur ces répondants, 45 % sont enseignants-chercheurs ou chercheurs dans le secteur public, 27 % ont un emploi dans d'autres domaines de la fonction publique, et 15 % ont un contrat à durée indéterminée (CDI) dans le secteur privé. Très peu ont un contrat à durée déterminée (CDD) ou sont en recherche d'emploi. Une enquête sur les non répondants révèle qu'il s'agit le plus souvent de docteurs étrangers.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Une évaluation a été entreprise en plusieurs étapes : d'abord en interne, puis par le CED (évaluation croisée des ED au sein du CED, chaque ED évaluant une ED et étant évaluée par une ED), puis par la ComUE. L'ED a tenu compte des remarques de la dernière évaluation réalisée par l'AERES et a notamment mis en place, cependant sans succès, un outil d'évaluation des compétences.

Le dossier présenté conclut chaque rubrique par une autoévaluation succincte en énumérant les points forts et les points faibles.

Le projet est basé sur un renouvellement à l'identique. Il met notamment l'accent sur les procédures de recrutement des doctorants mises en œuvre par les UR, afin de permettre une plus grande transparence, et les comités de suivi, afin de diminuer le taux des abandons ainsi que la durée des thèses. Un autre objectif est une meilleure exploitation de la plateforme HAL (Hyper articles en ligne), de même qu'une intensification des échanges entre doctorants et directeurs de thèse. Par ailleurs, l'ED cherchera à augmenter la visibilité des formations assurées par les UR. Un autre aspect essentiel du projet est l'amélioration de la gouvernance et de la gestion encore trop centralisées.

## APPRÉCIATION GLOBALE

Au regard de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, le fonctionnement de l'Ecole Doctorale Erasme semble tout à fait satisfaisant. On peut constater une grande disponibilité du directeur et de la gestionnaire. En revanche, la gestion s'avère trop centralisée, dans la mesure où, à tous les niveaux, les dossiers sont examinés en dernière instance par la seule personne du directeur.

L'ED *Erasme* est fortement soutenue, y compris financièrement, par l'Université Paris 13 ; elle bénéficie d'un excellent adossement scientifique (11 UR dont trois UMR), mais étant la seule ED de l'Université Paris 13 recouvrant les secteurs SHS et lettres, sa cohérence n'est pas toujours visible. Il s'agit d'une école doctorale de qualité, très attentive à ses doctorants et soucieuse de leur insertion professionnelle.

L'ED *Erasme* n'affiche pas de politique scientifique propre. Une telle politique est considérée comme relevant de la compétence des UR. Cependant, l'ED veille à ce que les inscriptions soient en conformité avec le profil des équipes. Elle encourage les manifestations scientifiques organisées par les doctorants.

L'ED *Erasme* manque parfois de visibilité sur le plan international et ne fait pas partie d'un réseau important. En revanche, les doctorants étrangers (60 %) s'avèrent bien intégrés. Les efforts pour améliorer les conditions de travail des étudiants sont à souligner, notamment par l'implication forte des responsables.

Lors de la visite, la direction a exprimé ses inquiétudes quant à l'avenir aussi bien de la ComUE que du CED et donc du maintien d'une école doctorale multidisciplinaire de site.

### • Points forts

- Nombre important de thèses financées et efforts notables pour trouver des financements alternatifs.
- Engagement financier important dans le domaine de la mobilité des doctorants.
- Soutien financier important aux manifestations organisées par les doctorants.
- Bon adossement scientifique.
- Grande disponibilité de la direction.
- Importante offre en matière de formations.
- Taux d'insertion professionnelle satisfaisant.
- Bons dispositifs de suivi.
- Dispositif ECTS efficace

### • Points faibles

- Absence d'un suivi financier transparent.
- Gouvernance trop centralisée.
- Taux d'abandon trop important.
- Peu de cotutelles, de collaborations internationales et de partenariats extérieurs.
- Équipements propres insuffisants (pas de salle de réunion, par exemple).
- Absence de politique scientifique propre à l'ED *Erasme*.
- Manque de personnel pour la gestion.

## RECOMMANDATIONS:

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Les experts du Comité Hcéres encouragent l'ED *Erasme* à poursuivre ses efforts pour améliorer les conditions matérielles (locaux et autres dispositifs), ainsi que ses indicateurs d'encadrement (durée des thèses, taux d'abandon, nombre maximal de doctorants par HDR, *etc.*). Par ailleurs, en soulignant le nombre satisfaisant de contrats doctoraux pour une ED du secteur SHS, le comité Hcéres encourage les efforts pour trouver d'autres moyens de financement (CIFRE, Contrats Région, Chaires de recherche, *etc.*).

Le Comité Hcéres partage l'avis de la direction selon lequel le nombre de cotutelles est trop faible. Un effort pour augmenter leur nombre est envisagé. Cet effort doit aller de pair avec une amélioration de la

visibilité de l'ED sur le plan international. L'ED devrait intensifier la collaboration avec différents secteurs ainsi que son intégration dans des réseaux.

Le Comité Hcéres recommande à L'ED *Erasme* d'améliorer son suivi budgétaire et surtout de décentraliser la gouvernance conformément à son autoévaluation et tel qu'envisagé dans son projet.

### A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement est fortement encouragé à conforter les conditions matérielles de l'ED *Erasme*, notamment pour ce qui concerne les locaux mis à sa disposition.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation à l'étranger

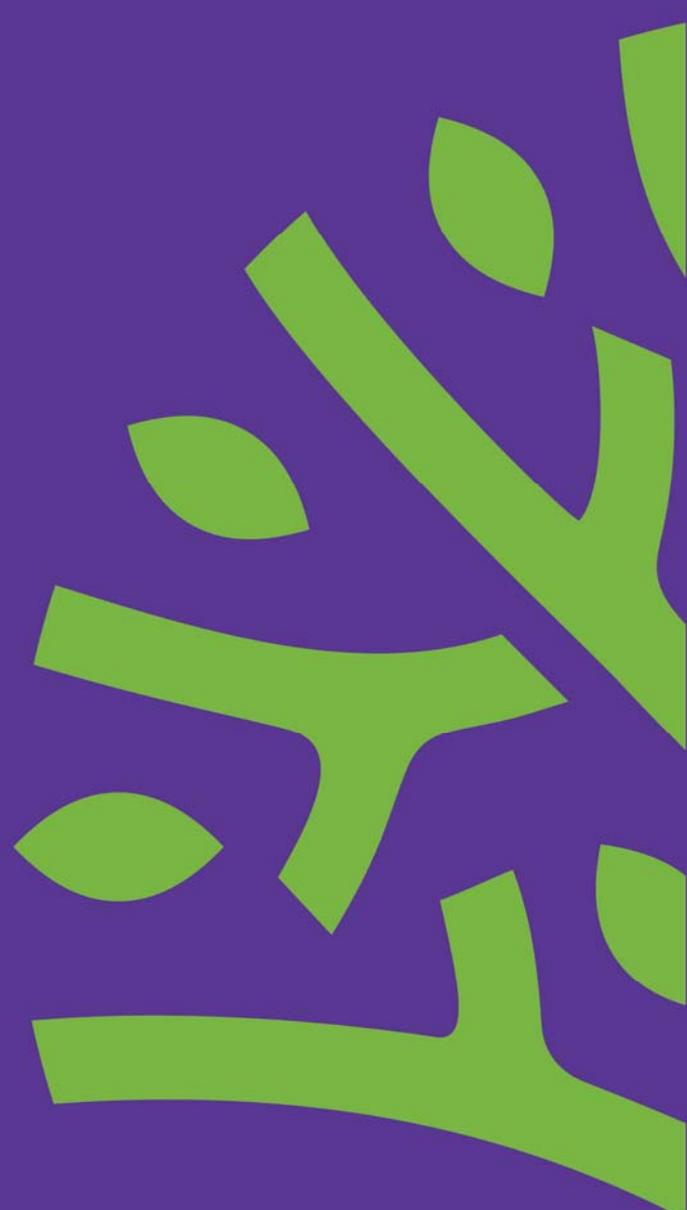


2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**Le Président**

Université Paris 13  
99, avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. 01 49 40 31 90  
Fax 01 49 40 32 52  
presidence@univ-paris13.fr

Monsieur Pierre Glaudes  
Directeur du département d'évaluation de la  
recherche  
HCERES  
2, rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Villetaneuse le 14 juin 2018

*Objet : Rapport d'évaluation Ecole doctorale Erasme, Observations générales*

Monsieur le directeur

L'Ecole doctorale (ED) Erasme et sa tutelle, l'université Paris 13, ont pris connaissance du rapport concernant l'ED Erasme. Le directeur de l'Ecole Doctorale et l'université Paris 13 vous remercient pour ce rapport et d'avoir noté le fort soutien de l'université Paris 13 à son école doctorale. Ils vous informent ne pas avoir d'observation de portée générale à communiquer au HCERES.

L'université Paris 13 et le directeur de l'ED seront très attentifs aux pistes de réflexion que vous avez suggérées.

Veillez croire, Monsieur le directeur en mes cordiales salutations.

Le Président de l'Université Paris 13

  
Jean-Pierre ASTRUC

